

PROGRAMME DE FORMATION

Monter, réceptionner, vérifier, utiliser et réaliser la maintenance des échafaudages de pieds (au sens de la R408) et Monter – vérifier – utiliser des échafaudages roulants

Public

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24mètres) conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage. Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner⁽¹⁾ une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier si il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état

Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage ou encadrement de chantier
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant(textes, plans et schémas), les mathématiques élémentaires et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

Finalité de la formation

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage avec console,
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement,
- Potence, poulie à cliquets et corde de levage
- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner⁽¹⁾ l'échafaudage avant utilisation.
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage⁽²⁾ d'éléments de l'échafaudage).

Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

- Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier si il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état

(2) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

Contenu

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

L'exploitation de la notice du fabricant

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Le compte-rendu/procès-verbal de réception

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Le compte-rendu de vérification

Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Nombre de stagiaires :

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur

Méthodes pédagogiques

Exposés.

Apports théoriques.

Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Durée

5 jours (soit 35 heures) minimum.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Missions	Activités
Agir en acteur responsable	• Préserver sa santé et celle des autres travailleurs
Installer/désinstaller un échafaudage de pied conformément à la noticedu fabricant	• Préparer et installer le chantier • Réceptionner décharger et stocker le matériel • Planter l'échafaudage de pied • Monter l'échafaudage de pied • Monter l'échafaudage roulant • Elinguer le matériel • Contrôler le bon montage de l'échafaudage de pied et roulant • Démont l'échafaudage de pied et roulant • Replier le chantier • Communiquer et rendre compte
Vérifier un échafaudage roulant et de pied conformément à l'arrêté du 21 décembre 2004	• Recueillir les éléments permettant de réaliser la mission • Réaliser l'examen d'adéquation de l'échafaudage • Réaliser l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage • Réaliser l'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage • Donner un avis sur le maintien en service de l'échafaudage et le cas échéant en spécifiant les réserves • Rédiger un compte-rendu de vérification / un procès-verbal de réception • Communiquer et rendre compte
Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage	• Vérifier l'échafaudage • Valider le bon état de conservation de l'échafaudage et/ou alerter la hiérarchie
Réaliser des travaux/vérifications l'échafaudage	• Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et roulant